



On est tous handballeurs



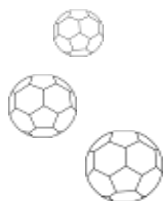
Diplôme d'Etat

JEPS

Perfectionnement

Sportif

Mention Handball



LIGUE PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR
FFHANDBALL



INSTITUT
FORMATION
EMPLOI
LIGUE PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR



LA FORMATION ET L'ALTERNANCE

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport est un diplôme d'Etat de niveau III correspondant au second niveau de qualification permettant d'exercer une activité professionnelle en toute autonomie.

Le titulaire du DEJEPS spécialité Perfectionnement sportif-mention Handball exerce des missions d'entraînement ou de cadre technique dans une structure club, comité ou ligue affiliée à la Fédération Française de Handball.

Il est en mesure de concevoir, de coordonner, de conduire :

- Un programme et des séances de perfectionnement sportif
- Un programme et des actions de formation de cadres
- Un programme et des actions de développement.

Le cursus de formation respecte le principe de l'alternance sous tutorat pédagogique donc dans plusieurs lieux distincts : l'organisme de formation et la structure d'accueil.

Les 1400 heures de la formation sont réparties de la façon suivantes :

- 700 heures en centre de formation
- 700 en entreprise (club)

Dans ce contexte, la structure d'accueil et l'organisme de formation, sont lieux ressource de la construction des compétences du stagiaire.

L'alternance permet :

- La prise en compte des situations professionnelles rencontrées par chaque stagiaire. Ainsi la formation est immédiatement utile dans le quotidien professionnel. C'est un gage de motivation et donne du sens à la formation (implication des stagiaires dans le processus de formation).
- L'implication de l'entreprise dans le dispositif d'alternance est un facteur déterminant de l'engagement du stagiaire dans la formation (motivation du stagiaire).

Les rythmes d'alternance ont été déterminés en lien avec la réalité du métier et le déroulement des activités. .

A partir des référentiels professionnels et de certification, les formateurs ont défini le plan de formation et les contenus prévisionnels de formation afin que le stagiaire puisse développer des compétences dans trois grands champs en interaction dynamique :

- champ pédagogique,
- champ technique,
- champ relatif à la gestion, l'organisation et la réglementation.

Le plan de formation est constitué d'un ensemble de séquences de formation articulées de façon logique et progressive. Il s'agit d'un processus guidé par des choix pédagogiques.

Une séquence de formation (élaborée à partir du référentiel professionnel) se caractérise par :

- un objectif opérationnel
- des modalités d'acquisition
- une stratégie d'évaluation formative
- un volume horaire défini (variable, estimé, mini, maxi...).

LE RUBAN PEDAGOGIQUE

La formation du DEJEPS est répartie sur 12 mois (de janvier à décembre) . Les stagiaires sont en centre de formation de 5 à 10 jours par mois (modules de 4 à 5 jours de formation) .

Les modules se déroulent :

- à l'Auberge de Jeunesse d'Aix en Provence le plus souvent
- à la Maison Familiale de Vacances d'Istres (1 semaine dans l'année)
- Au siège d'un club marseillais (3 semaines sur l'année)
- Dans les Clubs et gymnases du territoire

Les solutions d'hébergements sont proposées aux stagiaires.

Exemple de ruban pédagogique :

DEJEPS 2014 RUBAN PEDAGOGIQUE

nov-13	déc-13	janv-14	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	déc-14	
1	féried	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	UC3
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	UC4
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	UC3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	UC4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	UC3
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	UC4
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	UC3
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	UC4
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	FC
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	FC
11	féried	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	UC1
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	UC2
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	UC1
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	UC2
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	UC1
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	UC2
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	UC1
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	UC2
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	UC1
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	UC2
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	UC1
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	UC2
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	UC1
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	UC2
25	25	féried	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	UC1
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	UC2
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	UC1
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	UC2
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	UC1
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	UC2
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	UC1

Sélect*+posit-t	centre	entreprise	certification	rattrapage	foad (format* à distance)	vacances							
Heures Centre	35	35	35	28	35	42	98	49	35	70	35	35	532
Heures Foad	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	168
Total heures formation													700

La FOAD ou E-Learning est un outil qui permet de se former chez soi, à son rythme, et en réseau. Cette plateforme de formation à distance vient compléter la formation en présentiel et élargir le champ des méthodes actives. Il favorise les échanges avec les formateurs et entre les stagiaires.

Les stagiaires effectuent des travaux commandés ou de recherche, sous contrôle, individuels ou collectifs pour une durée de 14 heures par mois.

Un bilan annuel et individuel par candidat, des heures d'activités en connexion est réalisé.

LE CONTENU DE FORMATION

UC 1 Etre Capable de concevoir un projet d'actions

- OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action
- OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

UC 2 Etre Capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'actions

- OI 21 EC d'animer une équipe de travail.
- OI 22 EC de promouvoir les actions programmées
- OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action
- OI 24 EC d'animer la démarche qualité

UC 3 Etre Capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif handball

- OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement
- OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement
- OI 33 EC de conduire des actions de formation

UC 4 Etre Capable d'encadrer le handball en sécurité

- OI 41 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques.
- OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants
- OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

Dans la formation les Unités de Compétences sont regroupées de la manière suivante :

- UC1 et 2
- UC 3 et 4

Ainsi les modules de formation sont différenciés et permettent en ce qui concerne la formation Entraîneur Interrégional de suivre le programme fédéral.



LES EPREUVES DE CERTIFICATION

Certification de l'UC 1 et 2 :

L'épreuve comprend :

- Une épreuve orale comprenant un exposé du candidat (durée = 20 minutes)
- Un entretien avec le jury (durée = 30 minutes maximum).

L'exposé du candidat se fait à partir d'un dossier (de 30 pages minimum) relatant la conception, la mise en œuvre, la coordination des actions liées au projet de développement de la structure comprenant obligatoirement :

- l'analyse de l'environnement socio économique et sportif
- la présentation des objectifs poursuivis dans le cadre du projet
- la définition des moyens mis en œuvre dans le cadre de ce projet
- l'évaluation du processus
- La présentation des démarches de management de l'équipe de travail concernée
- Les objectifs et outils de communication
- Les outils de gestion et de suivi
- Les actions correctives présentées
- L'évaluation financière, qualitative et quantitative de l'action.

Certification des UC 3 et UC4 :

L'épreuve comprend :

- Une situation de pédagogie dans le cadre de la structure d'alternance (situation d'entraînement public club) certifiée par les formateurs
- La présentation d'un projet de jeu ou de formation de joueur (de 30 pages minimum)
- Une situation de «formation de cadres ».

Ces situations pratiques visent à évaluer les capacités des stagiaires à :

- Présenter clairement les objectifs de la séquence
- Mettre en œuvre des situations adaptées
- Evaluer les pratiquants en action
- Réguler son intervention en fonction des publics
- Prendre en compte les risques liés à la pratique.

La situation d'entraînement se déroule en trois temps:

- Une phase d'exposé de la séance par le candidat (durée 15 minutes)
- Une phase « séance pédagogique » (durée 1h minimum)
- Une phase d'entretien et de présentation du projet de jeu avec le jury (durée 30 minutes)

La situation « formation de cadres » sera certifiée par les formateurs lors d'un module de formation fédérale « animateur » que les stagiaires du DEJEPS effectueront durant leur formation.

LES INTERVENANTS

Nom	Prénom	Statut	Domaine d'intervention
BRUN	Jacky	Conseiller Technique Sportif	Pédagogie / Technologie de l'activité
BRUNET	Claire	Conseiller Technique Sportif	Coordination / Projet / Pédagogie
CHASSET	Arnaud	Intervenant faculté	Informatique
COUTERON	Valérie	Conseiller Technique Fédéral	Projet / Ressources humaines
CUERVO	Onofre	Conseiller Technique Sportif	Pédagogie / Technologie de l'activité
FLAMENT	Roger	Professeur de Sport	Pédagogie / Technologie des 14-18 ans
GIAGHEDDU	Max	Conseiller Technique Sportif	Pédagogie / Technologie des 9-12 ans
DURUP	Anne	Intervenant CREPS	Projet / Analyse des territoires
MARY	Alexandre	Conseiller Technique Fédéral	Formation de cadres / Pédagogie
PAGES	Jean Luc	Professeur de Sport	Pédagogie / Technologie des 14-18 ans
QUINTIN	Eric	Conseiller Technique Sportif	Pédagogie / Technologie de l'activité
TEYSSIER	Patrick	Conseiller Technique Sportif	Pédagogie / Technologie de l'activité
TURMO	Mathieu	Conseiller Technique Fédéral	Formation de cadres / Pédagogie / Préparation physique

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Les dates clés :

- Date limite du dépôt de dossier d'inscription :
Le 15 octobre
- Épreuves de sélection et de positionnement :
Mi novembre

Formation :

- De janvier à décembre
- Certification :
UC1 et 2 : en novembre
UC3 et 4 : en novembre
- Rattrapage :
UC1 et 2 : en décembre
UC3 et 4 : en décembre

Les aspects financiers :

Coût de la formation complète :

- 7 000 euros pour les salariés (100% pris en charge par OPCA au titre de la professionnalisation, plan de formation, CIF...)
- 4 200 euros pour un auto financement.

Lieu de formation :

Les cours se déroulent sur :

- L'Auberge de Jeunesse du Jas de Bouffan - Aix en Provence
- Les Clubs et gymnases du territoire (Aix en Provence, Salon , Marseille..).

Le nombre de places :

8 minimum à 15 maximum

Les conditions d'inscription :

- Avoir 18 ans
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
 - Pouvoir justifier de :
 - 3 années de joueur
 - 3 années d'entraîneur
 - Être titulaire du PSC1 ou AFPS

Est dispensé de la vérification des exigences préalables, le candidat titulaire de l'un des diplômes suivants :

- le BEES 1er degré option Handball
- le BPJEPS spécialité Sports Collectifs, mention Handball
- l'un des diplômes d'Entraîneur Interrégional Adultes, Jeunes ou Enfants de la FFHB, et titulaire de l'unité d'enseignement « PSC1 »
- le sportif de haut niveau en handball inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle du sport mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.